



Réf. Farde e-Assemblées : 2298775

N° OJ : 16

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Asbl 24hBrussels.- Subside : 7.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Vu les sommes prévues à l'article 56110/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl 24hBrussels demande un subside de 7.000,00 EUR pour l'organisation du "Open Club Day" et " Mind the Night";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 7.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl 24hBrussels.

Article 2.- Un montant de 5.000,00 EUR sera engagé à l'article 76201/33202 et 2.000,00 EUR sera engagé à l'article 56110/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :